"pétition où Monseigneur n'aurait qu'à faire la partie qui regarde le mal produit. Les brochures, je les ai toutes; il ne sera donc pas nécessaire de les envoyer. Il suffira de dire au Secrétaire que je suis chargé de les lui remettre. Ce qui d'ailleurs me fournira l'occasion de faire remarquer plus aisément l'accord entre les propositions présentées et les idées et même les mots des brochures. Si Mgr. de Québec ne juge pas à propos de faire cette demande au St. Office, et si cependant tu me réponds qu'il est bon de poursuivre, je poursuivrai; mais le succès devient beaucoup plus douteux. Donc une réponse, vite. On n'a pas une seconde à perdre. Un secret des plus profonds; que jamais en dehors d'un cercle infiniment restreint, ame qui vive n'apprenne un mot de cela."

M. l'abbé Chandonnet l'avoue sans détour: c'est lui qui a fait la pétition envoyée à Rome pour provoquer la condamnation de la Méthode Chrétienne. Cet aveu ne laisse plus la possibilité d'émettre l'ombre d'un doute sur ce que nous disions précédemment, que c'était M. l'abbé qui, de concert avec M. l'abbé B. Pâquet, avait à peu près tout manipulé dans cet épisode de la question des classiques. Une chose d'ailleurs le laissait assez clairement voir: la parfaite conformité des propositions latines adressées à M. l'abbé Pâquet avec les questions que Mgr. de Tloa dit avoir posées à la Congrégation du St. Office.

Quant au mal produit dans le clergé canadien, M. l'abbé paraît n'avoir rien rédigé là-dessus; mais il n'a pas moins tout le mérite de la chose, puisque c'est lui qui a soufflé qu'il fallait l'exploiter et le faire valoir, réel ou non, parce que c'était à peu près l'unique moyen d'obtenir de Rome une réponse telle qu'il la désirait.

Et puis, quelle est édifiante la recommandation, que fait M. l'abbé Chandonnet à son digne ami, de garder sur toutes ses démarches le plus prosond secret! Il insiste là-dessus; c'est la seconde sois qu'il en parle. N'est-ce pas là avouer aussi clairement que possible qu'il joue gros jeu et que les pions lui salissent les doigts. Ah! ce n'est pas de cette saçon qu'on mène une affaire, quand on a la vérité et le droit de son côté. Non, jamais la vérité, jamais les procédés honnètes n'ont craint la lumière du grand jour: les oiseaux de nuit seuls aiment les ténèbres.

Lorsqu'on exige un silence aussi absolu, lorsqu'on veut que les

moy velic exéc afin C une son

l'ex qua B. I être sur ils c aper

> " a " q " s I Ch

66 17

rés sou la l veu

gra

pre